

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2008

Lecture du compte rendu du précédent Conseil Municipal par M. le Maire.

M. le Maire précise que le public qui assiste aux Conseils Municipaux ne doit pas intervenir et ne doit pas participer aux débats. S'il y a des questions, elles doivent être posées avant la séance. Il précise qu'il n'y aura pas de débats concernant les questions posées, que le fait d'avoir du public était nouveau et qu'il fallait se référer au règlement. (*Quel règlement ?*)

### **I - CONVENTION CENTRE DE LOISIRS**

C'est une convention passée entre la Mairie de Marsat et celle de Mozac. Elle précise la participation aux frais de fonctionnement pour les enfants de Marsat fréquentant le centre de loisirs de Mozac. Il y a 20 places réservées pour les enfants de Marsat.

En 2007, il y a eu 187,5 journées et 152 en 2008. Cette convention ne donne pas lieu à des tarifs réduits. (*A quoi sert cette convention alors que le centre de loisirs de Mozac accueille des enfants de n'importe où ?*) Le conseil accepte la convention à l'unanimité.

### **II – SIEG**

Le SIEG (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz), comprend 470 communes. 3 communes qui ne font pas parties du Département quittent le Syndicat. Cette procédure doit passer au Conseil, qui l'accepte à l'unanimité.

Extension du réseau chemin des Pradelles pour effectuer un branchement. L'extension mesure 59,50 m. Le coût est de 5 835 €. Cette somme est prise en charge par le SIEG. A l'avenir, toutes les communes devront participer à hauteur d'environ 40% du prix total.

### **III - LOCATION DE LA PARCELLE AE79**

Le prix de la location de la Parcelle AE79, d'une surface de 3 050 m<sup>2</sup>, est fixé à l'unanimité à 32,50 € par an.

### **IV - ASSURANCE GROUPAMA**

L'arbre d'une propriété jouxtant le terrain de foot est tombé sur le grillage du dit-terrain et l'a endommagé. Il y a eu 287,04 € de réparations. L'assurance Groupama, qui est l'assurance de la commune, a remboursé cette somme.

### **V - ACTIVITES PERI-SCOLAIRES**

Il y a 12 inscrits à la musique, 10 à la Fée Malou et 8 au cirque. La section musique remporte un vif succès.

### **VI - ACCIDENT VEHICULE MUNICIPAL**

Suite à un accident avec le Kangoo (en voulant éviter une voiture montant en face, déport sur la gauche et la roue a heurté un rocher le long de la route). La voiture est actuellement au garage. Le coût de la réparation s'élève à 4 211 € HT.

L'assurance Groupama propose trois solutions :

- Soit la voiture est déclarée comme épave et la Municipalité touche 3 000 € ;
- Soit la voiture est réparée et, avec la participation de l'assurance, la Mairie en aura pour 3 000 € de frais ;
- Soit la voiture est gardée pour pièces et l'assurance rembourse 2 250 €.

Le Conseil décide à l'unanimité de la faire réparer.

## **VII - AMENAGEMENT DU TERRAIN DE BOULES** *(ça fait plaisir de voir une bonne idée partagée par tous !)*

La Mairie souhaite aménager le terrain de boules et en faire un petit parc avec quelques bancs, des jeux pour enfants et un espace pour jouer aux boules.

Dans un premier temps, M. le Maire souhaite faire borner le terrain. Le coût est de 717,60 €. Ensuite, ce seront les employés municipaux qui s'occuperont de l'aménagement ; ce qui risque de durer dans le temps car ils le feront à temps perdu !!! *A suivre !* Le conseil accepte ce projet à l'unanimité.

## **VIII - COMMISSIONS MUNICIPALES**

Concernant la Commission de Révision des Listes Electorales, c'est Jacqueline Brunel qui a été retenue. *(Sur quels critères ? Le mystère reste entier !)*

Concernant la Commission des Impôts Directs, le choix s'est fait, à priori, par ordre alphabétique *(quand la langue française vole au secours de la démocratie !)* même si certains conseillers ont trouvé cette situation regrettable, car personne de la liste « dite d'opposition » n'a été retenu *(un peu d'ouverture, enfin !)* et ont donc proposé une nouvelle liste incluant Olivier Hablot, car il faut quelqu'un qui connaisse bien le village. Le conseil a conclu en disant que ce n'était pas la peine de « s'agiter » pour cette commission car il est rare qu'il y ait des confrontations.

## **IX - QUESTIONS DIVERSES**

Le centre Leclerc offre un défibrillateur à ses communes voisines. Cet appareil permet de relancer le cœur en cas d'arrêt cardiaque. Son utilisation ne nécessite pas d'habilitation particulière, juste une formation spécifique qui ne dure que quelques heures. M. le Maire demande aux conseillers de réfléchir sur l'endroit où pourrait être mis cet appareil afin qu'il soit accessible rapidement en cas de besoin. La proposition qui ressort le plus est de le laisser dans le couloir de la Mairie. *(Quid du digicode en cas d'urgence ?)* M. le Maire demande à un des conseillers de réfléchir sur la procédure d'accès et aussi de faire une liste des personnes qui pourront être formées.

Dernière question posée pour savoir si les deux producteurs de pommes de Marsat participeront à la fête de la pomme cette année, comme c'est une fête bio. Le Maire a répondu qu'il fallait s'adresser à l'association Marsat Nature et que cette question ne devait pas être débattue ici.

Fin de la séance.